

**Lettre adressée par André MICHEL au nom du groupe LVSD au Président de la chambre Régionale des comptes le 10/07/09.IL nous a répondu le 29 /07/09 que ces informations seraient mises dans le dossier du magistrat instructeur chargé du prochain contrôle de la ville.**

« J'ai l'honneur au nom de mon groupe *Le Vésinet solidaire et durable* au sein du Conseil municipal du Vésinet de vous demander d'anticiper le contrôle des comptes de la ville du Vésinet. En effet l'arrêt du projet de la Place du Marché engagé par la précédente majorité a donné lieu à des dépenses considérables dont le coût est estimé à plus de 20 000 000 €.

Les éléments qui motivent notre demande sont les suivants :

-La demande de séparer les comptes de ce projet et les comptes courants de la commune, pourtant appuyée par Monsieur le Sous-préfet, n'a pas été suivie d'effet si bien que le coût réel reste toujours incertain.

-Les indemnités versées sans le contrôle d'une commission d'élus sont de l'ordre de 2 000 000 €. Nous avons demandé de créer une telle commission, demande non suivie d'effet.

-Les contrats passés avec les entreprises qui ont pris le relais des entreprises indemnisées, de même que les modifications des contrats des entreprises qui ont continué ont donné lieu à de multiples avenants ou le plus souvent à des marchés complémentaires. Ces marchés complémentaires ont atteint des pourcentages très élevés par rapport aux montants figurant au contrat initial, de l'ordre de 30 à 60 %

- Il convient de préciser que nous avons par ailleurs engagé un recours auprès de Madame la Préfète pour annulation des votes du compte administratif et du budget supplémentaire. Les motifs que nous invoquons sont des recettes non prises en compte et des documents non remis. Nous demandons aussi un nouveau vote du compte de gestion dont les documents ne nous ont pas été remis.

- Nous estimons que le niveau des emprunts effectués dès l'élection de cette nouvelle majorité ne se justifiait pas car il est concomitant à une augmentation des taxes record (50% d'augmentation de la part communale), elle-même en partie infondée à notre avis. Les placements effectués dans ce contexte confortent cette appréciation.

Ainsi, la gestion financière de la commune nous semble justifier un contrôle anticipé de la chambre régionale des comptes. Nous sommes conscients que cela implique un bouleversement du calendrier mais nous pensons qu'il est de notre responsabilité d'élus de vous faire part de nos inquiétudes et de solliciter cette anticipation.

Nous vous prions d'agréer, ... »

